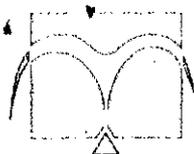


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 JUIN 2024

DU BRABANT WALLON
Greffe



24107024

Forme légale,
postale,

N° d'entreprise : **478 939 973**

Nom

(en entier) : **Centre Communautaire de Référence pour le dépistage
des cancers**

(en abrégé) : **CCRef**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue André Dumont, 5 à 1435 Mont-Saint-Guibert**

Objet de l'acte : Changement de dénomination de l'ASBL

L'Assemblée générale ordinaire réunie ce 17/06/2024 a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination, à compter du 18/06/2024 :

« Centre de Coordination et de Référence pour le dépistage des cancers – CCRef asbl » et non plus « Centre Communautaire et de Référence pour le dépistage des cancers – CCRef asbl ».

L'article 1 des statuts publiés au MB en date du 27/12/2023 est donc modifié comme suit :

L'association est dénommée : « Centre de Coordination et de Référence pour le dépistage des cancers – CCRef asbl »

Les autres informations figurant dans l'article 1 demeurent inchangées.

Fait à Mont-Saint-Guibert, le 17/06/2024

Signature

Marc Van den Eynde
Président – Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).